

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TROYES - 1001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/01/2026 - 49 - 2008 B 00360 - 504 711 607 - 3 ASS.

2026 149

Certifié conforme



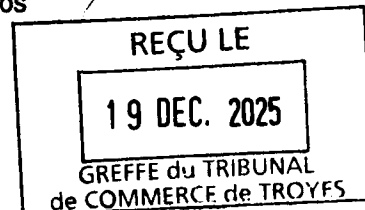
SARL 3 ASS.

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 32 000 euros

Siège social : 13 rue de la Tour Boileau

10000 TROYES

TROYES 504 711 607



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 04 décembre 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mai 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mai 2024

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39.4 du Code, qui s'élève à un montant global de 6490 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter La perte de l'exercice clos le 31 mai 2024 s'élevant à -1 477.66 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 1 477.66 euros

Un prélèvement sur les réserves

- Sur le compte « autres réserves » - 1 477.66 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 868 801.90 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2021 : 24 000.00 euros

Exercice clos le 31 mai 2022 : 70 001.00 euros

Exercice clos le 31 mai 2023 : néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SARL 3 ASS.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 32 000 euros

Siège social : 13 rue de la Tour Boileau

10000 TROYES

TROYES 504 711 607

Certifié conforme


RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 04 décembre 2024

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mai 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons n'avoir effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 01 juin 2024 est de maintenir l'activité.

Evènements importants survenus avant la clôture de l'exercice.

Rien à signaler.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Rien à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que je sou mets à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 188 268.00 euros, en 2023 il était de 170 690.00 euros soit une hausse de 10.30 %.

En 2024, 4 145.15 euros de transferts de charges d'exploitation, et 5.28 euros en 2023.

Certifié conforme


Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0.20 euros en 2024 et 0.04 euros en 2023, ce qui représente un total de produits d'exploitation de 192 413.35 euros contre 170 695.32 euros en 2023 soit une augmentation de 21 718.03 euros soit +12.72 % par rapport à 2023.

Le montant des achats 2024 s'élève à 7 900.00 euros contre 11 040.00 euros en 2023, les autres charges externes sont de 20 658.68 euros, en 2023 de 21 615.83 euros, les impôts et taxes 2 295.00 euros contre 1 503.00 euros en 2023, les rémunérations 2024 s'élèvent à 96 500.00 euros, en 2023 elles étaient de 84 000.00 euros, soit une augmentation de + 14.88 % et les charges sociales sont de 63 897.03 euros contre 42 217.30 euros en 2023, soit une augmentation de + 51.35%, en 2024 des autres charges pour 0.40 euros rien en 2023.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 191 251.11 euros en 2024 et 160 376.13 euros en 2023, ce qui représente une augmentation de 30 874.98 euros en valeur soit + 19.25%.

Il ressort un résultat d'exploitation à 1 162.24 euros en 2024 et 10 319.19 euros l'année précédente soit une variation négative de - 9 156.95 euros. Le résultat financier est de - 1 406.90 euros contre 115 220.87 euros en 2023, ce qui donne un résultat courant avant impôts de - 244.06 euros en 2024 et 125 540.06 euros en 2023 soit une différence de - 125 784.72 euros.

Des charges exceptionnelles de 0 euros en 2024 et 450.00 euros en 2023, de l'impôt sur les bénéfices de 1 233.00 euros en 2024 et 2 146.00 euros en 2023, le résultat de l'exercice clos le 31 mai 2024 s'élève à une perte de - 1 477.66 euros, en 2023 le bénéfice était de 122 944.06 euros soit une variation de -124 421.72 euros soit - 101.20%.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 1 477.66 euros.

Je vous propose de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 mai 2024 de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 1 477.66 euros

Sur le comptes « autres réserves » - 1 477.66 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 868 801.90 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de se conformer aux dispositions de l'articles 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2021 : 24 000.00 euros

Exercice clos le 31 mai 2022 : 70 001.00 euros

Exercice clos le 31 mai 2023 : néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, je vous demande enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élève à un montant global de 6 490 euros.

Certifié conforme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024 cefa N° 11084* 25 1. Contre la fraude fiscale 2. Contre l'évasion fiscale	
Exercice ouvert le		01/06/23		et clos le		31/05/24	
				Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Designation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL 3 ASS 13 RUE DE LA TOUR BOILEAU 10000 TROYES							
SIRET 5 0 4 7 1 1 6 0 7 0 0 0 1 1				Mét : veronique.lenoir@odilsas.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées CONSEIL NÉGOCIE				Si vous avez changé d'activité, cocher la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		8 222		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies B A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A					
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer tout ou selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater B du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom - Adresse			
				N			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom - Adresse			
				N			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soumettre la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui soumet la déclaration pays par pays				Nom - Adresse			
				Etat de résidence			
				N			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON							
Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta							

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SECC 68 Mail des Chamilles 10000 TROYES			
Tél : 0325435150		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date : 12/09/24 Lieu : TROYES	
		Qualité et nom du signataire : GERANTE LENOIR VERONIQUE	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Signature	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

N° 2065 bis - SD
2024

Copyright Groupe ISN - 2024 - ISN OMP 1 A

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même			a		payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARI, tous les associés ; * SNC, associés gérants ; * SNC ou SCs, associés en nom ou commandités ; * SEP et ste de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARI	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements, emoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
LENOIR L'ENNOIR CLEMENCE 5 AVENUE GENEVA		1	2023	42 000					
LECLERC 10300 SAINTE-SAVINE Gérante			2024	54 500					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾				MVEL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVEL imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾				MVEL réalisée au cours de l'exercice					
				MVEL restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

2026/49

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire article 302 septies
A du code général des impôts

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL 3 ASS		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		13 RUE DE LA TOUR BOILEAU		10000		TROYES	
SIRET		50471160700011					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						31/05/2024	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
						Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *		010		012	
		{ Autres *		014	5 075	016	5 075
	Immobilisations corporelles *			028		030	
	Immobilisations financières * (1)			040	1 002 657	042	1 002 657
	Total I (5)			044	1 007 732	048	5 075
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068		070	
		{ Autres * (3)		072	1 203	074	1 203
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 073	086	1 073	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II				096	2 276	098	2 276
Total général (I + II)				110	1 010 008	112	5 075
						1 004 933	
PASSIF						Exercice N NET	
						I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	32 000	
	Ecart de réévaluation				124	58 000	
	Réserve légale				126	3 623	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)				132	776 657	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	-1 478	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	868 802	
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	84 635	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	7 663	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)				172	1 233	
	Comptes courants d'associés				173	25 600	
	Autres dettes				175	17 000	
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176	136 131	
Total général (I + II + III)						180	
						1 004 933	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1-SD.

②

COMPTÉ DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 3 ASSNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
		3	1	0	5	2	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	18 268
	Production vendue { biens services *					214	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					218	170 000
	Production immobilisée*					222	
	Subventions d'exploitation reçues					224	
	Autres produits					226	4 145
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	192 413
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	7 900
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)					242	20 659
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		318		244	2 295
	Rémunérations du personnel*					250	96 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	63 897
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2° al.3 du CGI)	255				254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259				262		
Total des charges d'exploitation (II)					264	191 251	
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 162
Produits financiers (III)		280				294	1 407
Charges financières (V)						290	
Produits exceptionnels (IV)						300	
Charges exceptionnelles (VI) {						306	1 233
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 sexies)		347					
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						310	-1 478
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						312	1 478
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				314	1 478
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	6 490
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOI-SD)					324	3 210
	Divers*, dont intérêts excédentaires des entreprises d'associés	247				330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					248	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D)	249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	987				989	
	ZRD (44 terdecies)	127				138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 quinquies)	991				344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				993	
	BU D (44 sexdecies)	992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645	
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					649		
Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990		
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		8 222	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		8 222	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ																				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					406								
	Autres	410	5 075	412		414		416	5 075												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	1 002 657	482		484		486	1 002 657												
TOTAL		490	1 007 732	492		494		496	1 007 732												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	5 075	502		504		506	5 075												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	5 075	572		574		576	5 075												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR																			
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou rentreées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	(Sur ce cadre est établi, jointure en état du même modèle)														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - N01-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 %, en application des articles 238 bis I A, 239 et 208 C du CGI. Jointure en état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Copyright Groupe ISA (2024) - ISM COMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASS						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD					
				780					
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin et de l'art. 154 bis du CGI		325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	37 654
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 636
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - N01-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.06.2023		et clos le : 31.05.2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	188 268
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	188 268
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	8 847
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	11 571
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	20 419
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	167 849
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DFF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DFF		117	167 849
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	188 268
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 6 / 2 0 2 3 016 3 1 / 0 5 / 2 0 2 4
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD, au s "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au s "Répartition des salaires".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31.05.2024

SIREN 504711607

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 ASS

ADRESSE (voie) 13 RUE DE LA TOUR BOILEAU

CODE POSTAL 10000 VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	15
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	17

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAS LINES
N° SIREN (si société établie en France) 844086611 % de détention 46,8750 Nb de parts ou actions 15,00
Adresse : N° 3 Voie RUE KONRAD ADENAUER
Code Postal 10300 Commune SAINTE-SAVINE Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique KELLER Prénom(s) VERONIQUE
Nom marital LENOIR % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 16,00
Naissance : Date 13.08.1960 N° Département 10 Commune TROYES Pays France
Adresse : N° 13 Voie RUE DE LA TOUR BOILEAU
Code Postal 10000 Commune TROYES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOSÉ 31.05.2024

SIREN

504711607

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 ASS

ADRESSE (voie) 13 RUE DE LA TOUR BOILEAU

CODE POSTAL 10000

VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination ODIL

N° SIREN (si société établie en France) 950552265 % de détention 53.00

Adresse : N° 3 Voie RUE KONRAD ADENAUER

Code Postal 10300 Commune SAINTE-SAVINE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupes ISA (2024) ISM OMPA SA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en français à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en tête à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1-SD.

Désignation de l'entreprise SARI 3 ASS
Numéro de siret 50471160700011

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	50471160700011	
SARI 3 ASS 13 RUE DE LA TOUR BOILEAU 10000 TROYES	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	8 222
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne II ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 C x durée de l'exercice (en mois 12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	8 222
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		8 222
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.